

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

10 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaël HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

9 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Dominique LECOINTE, M. Jean-Marc BOUVET, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaël HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-01 AFFAIRES GENERALES : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26/02/2021

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 26 février dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

A l'unanimité (10 voix), les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 26 février dernier :

- **ADOPTENT la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-02 FINANCES : Résultats 2019 – Syndicat des eaux de Val d'Izé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération 2019-03-06 en date du 12 avril 2019 actant le transfert de compétence « eau » à Liffré-Cormier Communauté ;

Vu la délibération 2019-06-01 en date du 4 juillet 2019 actant le retrait de la commune de Livré-sur-Changeon du syndicat des eaux de Val d'Izé ;

Vu la délibération n°2019-20 du syndicat des eaux de Val d'Izé en date du 27 novembre 2019 actant les modalités de transfert de l'actif et du passif à la commune de Livré-sur-Changeon ;

Par délibération 2018/168 du 17 décembre 2018, le conseil communautaire a acté le transfert de la compétence « eau » à Liffré-Cormier Communauté à compter du 1er janvier 2020.

Pour le SIA Val d'Izé, des ajustements ont été fait lors de la dissolution du syndicat, prenant en compte les résultats définitifs 2018 et 2019 transférés aux communes.

Pour rappel, en 2018, le syndicat des eaux de Val d'Izé nous a transféré un excédent de fonctionnement de 91 355,38€ et un déficit d'investissement de 33 639,94€ que nous avons reversés ensuite à Liffré-Cormier Communauté sur l'exercice 2020.

Sur l'exercice 2020 de la commune, le syndicat des eaux de Val d'Izé nous a transféré les résultats 2019 ci-dessous :

Communes/syndicats	Résultat d'exploitation (compte R7788)	Solde d'exécution de la section d'investissement (compte D1068)
Livré-Sur-Changeon (SIA Val d'Izé)	4 888,70 €	- 19 285,09 €

Nous devons donc prévoir, sur le budget 2021, de reverser ces sommes à LCC avec les écritures ci-dessous :

- Une dépense au compte 678 pour la reprise d'un excédent d'exploitation total de 4 888,70 €

- Une recette au compte 1068 pour la reprise du solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 19 285,09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **ACTE la reprise des résultats d'exploitation et des soldes d'exécution de la section d'investissement 2019 tels que présentés ci-dessus.**
- **DECIDE d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2021**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-03 FINANCES : Vote des comptes de gestion 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 de tous les budgets et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 pour les budgets commune, Maison de santé, Clos Hammelin et La Landelle. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-04 FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget Commune

Sous la présidence de Mme LERAY-GRILL, 1ère adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

CA 2020 - COMMUNE LIVRE SUR CHANGEON		
FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalizations
Dépenses	2 057 570.03 €	1 150 866.94 €
Recettes	2 057 570.03 €	1 305 968.23 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice		155 101,29 €
Excédent 2019 reporté		918 169.03 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020		1 073 270.32 €
INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalizations
Dépenses	713 294.64 €	215 257.72 €
Recettes	713 294.64 €	470 193.93 €
Excédent d'investissement de l'exercice		254 936.21 €
Déficit 2019 reporté		186 782.82 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020		68 153.39 €

Hors de la présence de M. Emmanuel FRAUD, maire, le conseil municipal à l'unanimité (14 voix) :

- **APPROUVE le compte administratif du budget communal 2020.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u>
7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u>
15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-05 FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget Maison de santé

Sous la présidence de Mme LERAY-GRILL, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget annexe Maison de santé qui s'établit ainsi :

CA 2020 - MAISON DE SANTE LIVRE SUR CHANGEON		
FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations
Dépenses	34 615.72 €	23 326.04 €
Recettes	34 615.72 €	25 646.77 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice		2 320.73 €
Déficit 2019 reporté		6 562.80 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2020		4 242.07 €
INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalisations
Dépenses	96 337.18 €	14 741.12 €
Recettes	96 337.18 €	20 823.19 €
Excédent d'investissement de l'exercice		6 082.07 €
Déficit 2019 reporté		71 337.81 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2020		65 255.74 €

Hors de la présence de M. Emmanuel FRAUD, maire, le conseil municipal, à l'unanimité (14 voix) :

- **APPROUVE le compte administratif du budget annexe Maison de santé 2020.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

Date de convocation :
7 avril 2021
Date d'affichage :
15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-06 FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget Clos Hammelin

Sous la présidence de Mme LERAY-GRILL, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget annexe Clos Hammelin qui s'établit ainsi :

CA 2020 - CLOS HAMMELIN LIVRE SUR CHANGEON		
FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalizations
Dépenses	1 146 425.57 €	824 081.95 €
Recettes	1 146 425.57 €	820 746.11 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice		3 335.84 €
Déficit 2019 reporté		739.06 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2020		4 074.90 €
INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalizations
Dépenses	1 332 354.20 €	806 847.71 €
Recettes	1 332 354.20 €	577 786.93 €
Déficit d'investissement de l'exercice		229 060.78 €
Déficit 2019 reporté		493 132.69 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2020		722 193.47 €

Hors de la présence de M. Emmanuel FRAUD, maire, le conseil municipal, à l'unanimité (14 voix) :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe Clos Hammelin 2020.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u>
7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u>
15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-07 FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget La Landelle

Sous la présidence de Mme LERAY-GRILL, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget annexe La Landelle qui s'établit ainsi :

CA 2020 - LA LANDELLE LIVRE SUR CHANGEON		
FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalizations
Dépenses	131 396.64 €	0 €
Recettes	131 396.64 €	0 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice		0 €
Déficit 2019 reporté		15 695.41 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2020		15 695.41
INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalizations
Dépenses	90 700.23 €	0 €
Recettes	90 700.23 €	0 €
Résultat d'investissement de l'exercice		0 €
Déficit 2019 reporté		11 979.68 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2020		11 979.68 €

Hors de la présence de M. Emmanuel FRAUD, maire, le conseil municipal, à l'unanimité (14 voix) :

- **APPROUVE le compte administratif du budget annexe La Landelle 2020.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

Date de convocation :
7 avril 2021
Date d'affichage :
15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-08 FINANCES : Affectation des résultats 2020 au budget commune 2021

M. Le Maire informe que les instructions budgétaires et comptables imposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté au cours de l'exercice suivant en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Compte tenu des résultats du compte administratif 2020 du budget principal, il est proposé d'affecter le solde de la section de fonctionnement conformément au tableau suivant :

RESULTAT D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2020	
Résultat de l'exercice	254 936.21 €
Résultat antérieur reporté	– 186 782.82 €
TOTAL	68 153.39 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2020	
Investissement	– 12 341.02 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser	55 812.19 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	
Résultat de l'exercice	155 101,29 €
Résultat antérieur reporté	918 169.03 €
TOTAL A AFFECTER	1 073 270.32 €

La section d'investissement présentant un solde excédentaire, la collectivité n'est pas dans l'obligation d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement. Mais, comme sur l'exercice 2021, un gros projet d'investissement est prévu (la rénovation et l'extension de la salle polyvalente), M. Le Maire propose d'affecter 250 000€ en investissement pour faire face à cette dépense importante d'investissement.

AFFECTATION SUR LE BUDGET 2021

1 – Affectation en réserve R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement en investissement)	250 000 €
2 – Report en fonctionnement R 002	823 270.32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **AFFECTE** la somme de 250 000€ en recette d'investissement à l'article R 1068 du budget principal 2021
- **REPORTE** la somme de 823 270.32€ à l'article R 002 du budget principal 2021
- **AUTORISE M. Le Maire** à signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-09 FINANCES : Vote du budget communal primitif 2021

Le Maire présente les prévisions au conseil municipal du budget primitif 2021 « Commune » se résumant comme suit :

COMMUNE	Dépenses :	Recettes :
Section de fonctionnement	2 316 740.32 €	2 316 740.32 €
Section d'investissement	1 863 581.02 €	1 863 581.02 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-10 FINANCES : Vote du budget annexe « Maison de santé » 2021

Le Maire présente les prévisions au conseil municipal du budget 2021 « Maison de santé » se résumant comme suit :

COMMUNE	Dépenses :	Recettes :
Section de fonctionnement	59 433.26 €	59 433.26 €
Section d'investissement	120 285.74 €	120 285.74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-11 FINANCES : Vote du budget annexe « Clos Hammelin » 2021

Le Maire présente les prévisions au conseil municipal du budget 2021 « Clos Hammelin » se résumant comme suit :

COMMUNE	Dépenses :	Recettes :
Section de fonctionnement	1 340 697.17 €	1 340 697.17 €
Section d'investissement	1 578 810.74 €	1 578 810.74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-12 FINANCES : Vote du budget annexe « La Landelle » 2021

Le Maire présente les prévisions au conseil municipal du budget 2021 « La Landelle » se résumant comme suit :

COMMUNE	Dépenses :	Recettes :
Section de fonctionnement	131 396.64 €	131 396.64 €
Section d'investissement	90 700.23 €	90 700.23 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-13 FINANCES : Vote des taux d'imposition 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379,1407,1636B sexies et septies et 1639A ;

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée communale que les collectivités doivent faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux d'imposition ; les décisions doivent faire l'objet d'une délibération spécifique, indépendamment du vote du budget.

La commune de Livré-sur-Changeon doit ainsi déterminer les taux de fiscalité. Depuis l'année dernière, seuls les taux du foncier bâti et non bâti peuvent évoluer (ménages et entreprises), le taux de la taxe d'habitation étant gelé dans le cadre de la réforme de la fiscalité. Cette réforme supprime la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui est remplacée, à partir de 2021, par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Ainsi, cette année, c'est ce nouveau taux unique composé du taux communal et du taux départemental qu'il convient de voter.

La fiscalité professionnelle en lien avec l'activité des entreprises est quant à elle votée au niveau intercommunal.

M. Le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition de l'année dernière pour l'exercice 2021 :

Taxe	Taux 2020	Taux moyen départemental des communes en 2020 (source DGFIP)	Proposition de taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18.87% (commune) 19.90% (département) Soit 38.77%	41.88%	38.77%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46.42%	47.28%	46.42%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- VALIDE le maintien des taux de l'année dernière
- FIXE les taux d'imposition 2021 comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.77%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.42%**

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-14 FINANCES : Constitution d'une provision pour créances douteuses

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Monsieur Le Maire informe l'assemblée communale que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable. D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertation étroite et accords entre eux. Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse.

L'identification et la valorisation du risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable. L'objectif est d'aboutir à une évaluation la plus précise possible du montant de la provision des créances du fait de leur irrecouvrabilité. En théorie, chaque créance doit être analysée. Cependant, lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir une méthode statistique : les montants des créances prises individuellement sont non significatives, mais lorsqu'elles sont agrégées, ces créances peuvent alors représenter des enjeux financiers réels et significatifs.

Dans ce cadre, la trésorerie nous informe qu'à partir de la fin d'année 2020, un des nouveaux contrôles automatisés d'HELIOS, le portail de la Gestion Publique, va permettre le contrôle de la dépréciation des créances de plus de deux ans. Son objectif est de s'assurer de la constitution des dépréciations dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable.

HELIOS va donc détecter une anomalie si le solde créditeur des comptes 49 n'est pas égal à au moins 15 % du montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours), composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses. Ces comptes de tiers seront crédités par la trésorerie en fonction des inscriptions de la collectivité au compte 6817.

Ainsi, conformément à la demande de la trésorerie, il est proposé pour cette année de constituer une provision sur la base du seuil de 15% des comptes de classe 4 concernés (comptes de tiers) selon le tableau ci-dessous :

Comptes	Montant au 31/12/2020
4116 – Redevables - Contentieux	3 165.87€
4126 – Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Contentieux	-
4146 – Locataires – Acquéreurs et locataires - Contentieux	579.43€
4156 – Locataires – Traite de coupe de bois (régime forestier) – Contentieux	-
4161 – Créances douteuses	1 690€
4626 – Créances sur cessions d'immobilisations – Contentieux	-
46726 – Débiteurs divers - Contentieux	72 775.71€
Total	78 211.01€
Seuil minimum de provision 15%	11 731.65€
Montant de la provision – Compte 6817	11 800€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **ACCEPTE l'ouverture d'une provision au compte 6817 au titre de créances douteuses**
- **CREDITE ce compte à hauteur de 11 800€ sur le budget commune 2021**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-15 FINANCES : Plan de financement du programme « rénovation et extension de la salle polyvalente »

Conformément à ses engagements, l'équipe municipale travaille sur la rénovation thermique et l'extension de la salle polyvalente datant de 1985, bâtiment qui ne répond plus aux besoins de la population et aux normes en vigueur.

Le projet a pour objectifs :

- De réduire de manière drastique la consommation du bâtiment en procédant à son isolation thermique et au changement de mode de chauffage, suivant les préconisations de l'ALEC et de la MOE.
- D'empêcher les infiltrations d'eau dans le bâti.
- De rendre accessible le bâtiment aux personnes handicapées.
- De procéder à l'isolation phonique du bâtiment.
- D'augmenter la taille de la salle polyvalente d'au moins 30%.
- De créer une scène normée pour la production de spectacles et de concerts.
- De créer une cuisine adaptée et répondant aux normes de sécurité.
- De rénover la salle annexe

Pour engager ce chantier, la commune s'est attachée par délibération du 26 février 2021 les conseils du Cabinet Verlainne pour une étude de programmation qui consistera à réaliser une étude de faisabilité technique et financière, l'établissement de plusieurs scénarii d'aménagements, la rédaction du programme de maîtrise d'œuvre (MOE) sur la base du scénario retenu et l'assistance à la passation du marché de MOE et au choix du titulaire.

Une première ébauche évalue ce projet à hauteur de 1 022 666 € HT, suivant le plan de financement ci-dessous.

**Plan de financement de l'opération
Salle polyvalente**

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
- Maîtrise d'Oeuvre suivant.....		87 780,00 €		
- Mission Programmiste		20 000,00 €		
Etudes complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
- Coordination sécurité-santé.....		3 990,00 €		
- Bureau de Contrôle.....		9 576,00 €		
- Assurance D.O.		11 970,00 €		
- Repérage amiante avant travaux.....		6 500,00 €		
Sous-total MOE/Etudes		139 816,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Travaux d'aménagements extérieurs :		25 000,00 €		
Coût des travaux		798 000,00 €	52 000,00 €	493 000,00 €
Aléas et révision 7,5%		59 850,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		882 850,00 €	52 000,00 €	493 000,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 022 666,00 €	52 000,00 €	493 000,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR			160 000,00 €	15,65%
DSIL			50 000,00 €	4,89%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental			75 000,00 €	7,33%
EPCI			150 000,00 €	14,67%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		435 000,00 €	42,54%
Autres aides non publiques à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		587 666,00 €	dt 250 K€ emprunt
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		587 666,00 €	57,46%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 022 666,00 €	

Plusieurs subventionnements sont sollicités au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Etat), de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local - Etat), du FST (Fonds de Solidarité Territoriale – Département) et des fonds de concours de Liffré-Cormier Communauté.

Dans le cadre de son autofinancement, il est proposé de souscrire un emprunt à hauteur de 250 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus
- **SOLLICITE** les différents subventionnements évoqués à hauteur des montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- **SOLLICITE** les établissements financiers pour un emprunt de 250 000 €.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document nécessaire aux démarches visées.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-16 FINANCES : Plan de financement du programme « rénovation thermique du centre culturel »

Depuis 1992, le centre socioculturel accueille l'accueil périscolaire (soir, matin et mercredi), la pause méridienne pour les 2 écoles ainsi que l'accueil de loisirs et l'espace jeune. Il accueille également des séances d'espace-jeux (2 fois par semaine).

Ce bâti correspond à la rénovation de l'ancienne salle des fêtes. Il s'agit toutefois d'un point noir sur le plan énergétique dans la mesure où les dépenses représentent 31% des consommations énergétiques de la commune avec plus de 25 000 € par an.

De manière plus générale, le bâtiment ne correspond pas au public accueilli (plinthes électriques près du sol, sol en carrelage dans certaines pièces, éclairage insuffisant...).

Au regard de ces constats, une mise à niveau s'impose avec comme objectifs :

- De réduire de manière drastique la consommation du bâtiment en procédant au changement du mode de chauffage de l'ensemble du bâtiment suivant les préconisations de l'étude ACTEE et les conseils de l'ALEC.
- D'optimiser l'isolation du bâtiment, notamment sur l'avancée vitrée.
- De procéder au changement de l'ensemble de l'éclairage.
- De procéder au changement de certains revêtements de sol inadaptés à l'enfance.

Un premier estimatif évalue le montant des travaux à 131 864 € HT, suivant le plan de financement ci-dessous.

Plan de financement Centre socio-culturel

Part de la collectivité	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre		A proratiser le cas échéant		
- Maîtrise d'Oeuvre suivant.....		5 700,00 €		5 700,00 €
- Mission Programmiste		0,00 €		
Etudes complémentaires / frais annexes		A proratiser le cas échéant		
- Coordination sécurité-santé.....		460,00 €		
- Bureau de Contrôle.....		1 104,00 €		
- Assurance D.O.		0,00 €		
- Repérage amiante avant travaux.....		700,00 €		
Sous-total MOE/Etudes		7 964,00 €	0,00 €	5 700,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)		A détailler le cas échéant		
Travaux d'aménagements extérieurs :		25 000,00 €		
Coût des travaux		92 000,00 €	2 000,00 €	87 000,00 €
Aléas et révision 7,5%		6 900,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		123 900,00 €	2 000,00 €	87 000,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		131 864,00 €	2 000,00 €	92 700,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR			52 745,60 €	40,00%
DSIL			52 745,60 €	40,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		105 491,20 €	80,00%
Autres aides non publiques à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		26 372,80 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		26 372,80 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			131 864,00 €	

Plusieurs subventionnements sont sollicités au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Etat), de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local - Etat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **VALIDE le plan de financement ci-dessus**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-17 FINANCES : Plan de financement du programme « rénovation thermique du centre périscolaire-ALSH »

Dans le cadre du programme de rénovation du centre périscolaire, il est proposé au Conseil de voter un plan de financement alternatif afin d'optimiser les aides publiques pouvant être sollicitées.

Il est rappelé que le centre socioculturel accueille depuis 1992 l'accueil périscolaire (soir, matin et mercredi), la pause méridienne pour les 2 écoles ainsi que l'accueil de loisirs et l'espace jeune. Il accueille également des séances d'espace-jeux (2 fois par semaine).

Ce bâti correspond à la rénovation de l'ancienne salle des fêtes. Il s'agit toutefois d'un point noir sur le plan énergétique dans la mesure où les dépenses représentent 31% des consommations énergétiques de la commune avec plus de 25 000 € par an.

De manière plus générale, le bâtiment ne correspond pas au public accueilli (plinthes électriques près du sol, sol en carrelage dans certaines pièces, éclairage insuffisant...).

Au regard de ces constats, une mise à niveau s'impose avec comme objectifs :

- De réduire de manière drastique la consommation du bâtiment en procédant au changement du mode de chauffage de l'ensemble du bâtiment suivant les préconisations de l'étude ACTEE et les conseils de l'ALEC.
- D'optimiser l'isolation du bâtiment, notamment sur l'avancée vitrée.
- De procéder au changement de l'ensemble de l'éclairage.
- De procéder au changement de certains revêtements de sol inadaptés à l'enfance.

Un premier estimatif évalue le montant des travaux à 131 864 € HT, suivant le plan de financement ci-dessous.

Plan de financement Centre socio-culturel

Part de la collectivité	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maitrise d'œuvre		A proratiser le cas échéant		
- Maîtrise d'Oeuvre suivant.....		5 700,00 €		5 700,00 €
- Mission Programmiste		0,00 €		
Etudes complémentaires / frais annexes		A proratiser le cas échéant		
- Coordination sécurité-santé.....		460,00 €		
- Bureau de Contrôle.....		1 104,00 €		
- Assurance D.O.		0,00 €		
- Repérage amiante avant travaux.....		700,00 €		
Sous-total MOE/Etudes		7 964,00 €	0,00 €	5 700,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)		A détailler le cas échéant		
Travaux d'aménagements extérieurs :		25 000,00 €		
Coût des travaux		92 000,00 €	2 000,00 €	87 000,00 €
Aléas et révision 7,5%		6 900,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		123 900,00 €	2 000,00 €	87 000,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		131 864,00 €	2 000,00 €	92 700,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR			52 745,60 €	40,00%
DSIL				0,00%
Conseil départemental			50 108,32 €	38,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		102 853,92 €	78,00%
Autres aides non publiques à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		29 010,08 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		29 010,08 €	22,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			131 864,00 €	

Plusieurs subventionnements sont sollicités au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Etat) et du FST (Fonds de Solidarité Territoriale – Département)

Une demande ultérieure sera également formulée auprès de Liffré-Cormier Communauté et de la CAF dans le cadre des locaux utilisés par les services enfance et jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus
- SOLLICITE les différents subventionnements évoqués à hauteur des montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document nécessaire aux démarches visées.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-18 URBANISME : Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles AB 250, AB 78 et AB 81

Demandeur : Me DAVY Urielle

Propriétaires : Mme LAFERTE Marie-Paule

Parcelles : AB 250 d'une superficie de 103 m², AB 78 d'une superficie de 238 m² et AB 81 d'une superficie de 75 m²

Situation : rue Geoffroy 1^{er} et de Saint-Mauron

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **DECIDE NE PAS EXERCER son droit de préemption urbain sur les parcelles AB 250, AB 78 et AB 81.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-19 URBANISME : Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles YI 80 et YI 81

Demandeur : Me MENANTEAU-VAILHEN Catherine (LIFFRE)

Propriétaires : Mme Géraldine CHEVREL

Parcelles : YI 80 d'une superficie de 627 m² et YI 81 d'une superficie de 333 m²

Situation : rue Jean-Louis Guérin et 7 rue de Saint-Mauron

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **DECIDE NE PAS EXERCER son droit de préemption urbain sur les parcelles YI 80 et YI 81.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze Avril à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle annexe (cause COVID-19), rue de Saint-Mauron.

<u>Date de convocation :</u> 7 avril 2021
<u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Gwénaél HENRY, Mme Céline DAUNAY, Mme Natacha DURAND, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

8 excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT (a donné pouvoir à Mme Corinne LERAY-GRILL), M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET (a donné pouvoir à M. Dominique LECOINTE), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS (a donné pouvoir à Mme Laurence RENOULT), Mme Valérie CHESNEL (a donné pouvoir à M. Gwénaél HENRY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme DE VERBIGIER

2021-03-20 URBANISME : Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles AC 30, AC 31 et AC 227

Demandeur : Me GUIHARD Aurore (RENNES)

Propriétaires : M. et Mme LEBOIS

Parcelles : AC 30 d'une superficie de 586 m², AC 31 d'une superficie de 344 m² et AC 227 d'une superficie de 2 m²

Situation : rue Pierre du Colombier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix) :

- **DECIDE NE PAS EXERCER son droit de préemption urbain sur les parcelles AC 30, AC 31 et AC 227.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.